ANNEXE 25

Wallonie

Ville de SERAING **Dossier n° : PU/2025/3081**

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :
Permis d'urbanisme ~~– permis d'urbanisme de constructions groupées – permis d'urbanisation – modification d'un permis d'urbanisation – certificat d'urbanisme n°2.~~

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame Jean-François et Nathalie QUOILIN-DEJAIFVE** demeurant **rue des Villas 123 à 4100 SERAING**.
Le terrain concerné est situé **rue des Villas 29 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 4ème division section C n° 124A143**
Le projet vise à "**construire une annexe, démolir et reconstruire une annexe existante, démolir un garage et reconstruire un double garage, supprimer une haie et isoler les façades de l'habitation**" et présente les caractéristiques suivantes : **Écart au guide communal d'urbanisme (GCU au Collège Communal du 23 avril 2018) ;**
À savoir : Article 106.
Le projet ne respecte pas les prescriptions dudit article.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables **(UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS).**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO** (**04.330.87.56**).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **13 mai 2025 au 27 mai 2025 au collège communal :**
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

AngeloTROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

Mme GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE